MON NEC PLUS ULTRA, OU LE DERNIER COUP DE MASSUE.

EN RÉPONSE

AUX *Impostures que* JOSEPH LEBON *s'est permises, soit à la séance du 14 Thermidor, an 2e., jour de son arrestation ; soit dans les Nos qu'il a osé publier astucieusement depuis le 1er Messidor, présent mois, pour moyens de défense.*

Par l'Auteur de la Gravure des FORMES ACERBES.

A PARIS.

Chez { MARET, Libraire, maison Égalité, cour des Fontaines.
LOUVET, même maison, galerie de pierre N. 138 et 139.

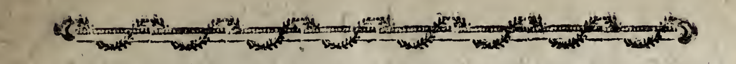
A Arras, chez BOCQUET, Libraire, rue des Vieziers.
A Lille, chez DELAUNAY, sœurs, rue Afiens.
A Dunkerque, chez DROUILLARD, Imprimeur, rue de Bar.

De l'Imprimerie du LYCÉE DES ARTS, cul-de-sac Matignon.

Messidor, 3e. année.

AVERTISSEMENT.

La Gravure des Formes Acerbes et tous les Ouvrages y relatifs, se trouvent chez les mêmes Libraires.



MON

NEC PLUS ULTRA,

OU

LE DERNIER COUP DE MASSUE.

Omnibus umbra locis adero, et dabis, improbe, pœnas.

Virg. 4.e Livre de l'Enéide.

« Mon ombre s'élèvera du tombeau, te sera présente en tous
» lieux, par-tout te poursuivra ; par-tout s'attachera à tes pas ; à ton
» cœur, et tu seras, méchant, déchiré par des tortures éternelles !

TU oses donc, homme souillé de tous les crimes, si l'on peut donner le nom d'homme à un monstre gorgé de larmes et de sang, tu oses te relever de ta fange, au moment qu'une juste punition va t'y replonger, et pour jamais ! tu as le front de faire entendre au bout d'onze mois ton rugissement ! et c'est pour te justifier ! Joseph Lebon se justifier ! Quel serait ton espoir ? de faire valoir la pusillanimité, la terreur dont tu es parvenu à frapper l'ame de tes *foibles* concitoyens.

Quand on n'aurait qu'à te reprocher d'avoir violé les lois qui te défendaient d'être député dans ton propre pays ; quand tu ne serais coupable que d'avoir été aux gages et stipendié par ce *Robespierre*, ton compatriote de monstrueuse mémoire, qui te regardait avec raison comme un de ses plus dignes collaborateurs dans son œuvre diabolique : ces traits ne suffiraient-ils point pour te présenter à jamais comme un vil complice, susceptible de se livrer à toutes les atrocités inouies auxquelles tu t'es abandonné ? Et ne sachant comment laver cette boue infecte dont tu es tout dégoutant, tu sembles vouloir la jetter sur d'autres. Mais la vérité, l'humanité que tu as tant outragées, profanées, ne se contentent point de cette satisfaction : une des victimes (1) de ta rage infernale, arrachée par le miracle du 9 Thermidor à ta soif haletante du sang, s'élève pour joindre sa voix, l'accent de la vengeance même, à tant de cris élancés de toutes parts, qui demandent, qui pressent l'instant d'un supplice trop mérité et trop attendu. Oui, j'ai eu le courage, courbé pendant 14 mois sous le poids des fers dont ta barbarie m'avait surchargé, de publier une Esquisse d'un de tes six repaires ; rappelle-toi que je suis du nombre de ceux que tu as eu la scélérate audace de livrer à la risée de la horde *populacière*, composée de tes soudoyés, tels que j'en ai souillé la page 13 de la 2e. édition de mon premier ouvrage, [*Les Angoisses de la mort*]. Je n'en suis point resté à ce premier élan d'une sensibilité si profondément blessée : j'ai essayé avec mon collaborateur de caractériser ton ame atroce et celles de tes complices : dans une nouvelle Production, [*Atrocités commises en-*

vers le sexe dans ton repaire la Providence], qui offre un résumé de toutes tes barbaries inconcevables à l'égard d'un sexe aimable et touchant, fût-il criminel, fait pour exciter la compassion et arracher des mains le glaive menaçant. Mais ce n'était point assez d'avoir parlé contre toi à l'esprit, au cœur : il fallait qu'un objet d'horreur, d'éternelle horreur, tel que l'enfer t'a vomi de son sein, restât à jamais sous les yeux, effrayât à jamais la postérité qui reculera de terreur : c'est ce que j'ai tenté d'exprimer de toutes mes forces, de buriner dans ma GRAVURE [2] que j'ai publiée le 24 Floréal dernier ; je te l'ai adressée à Meaux : c'était le miroir ardent de la vérité que je te présentais et dont j'aspirais à te bruler les yeux ; j'ai gravé, si l'on peut parler ainsi, à l'eau-forte tes traits hideux, pour offrir une immortelle leçon, et épouvanter quiconque tendrait à t'imiter : je suppose que la nature voulût encore se dégrader au point de donner naissance à un nouveau *Joseph Lebon* : ton existence est sans doute un crime de sa part. Et pour mettre le sceau à des travaux dont tout l'objet est de réaliser ces expressions de Virgile, *dabis improbe pœnas*, pour te porter un nouveau coup qui se fasse sentir à ta scélératesse invulnérable, je m'empresse de publier MON NEC PLUS ULTRA, OU LE DERNIER COUP DE MASSUE : par-là je satisfais à l'engagement que j'ai contracté avec le public. Qu'on daigne lire le *Post-scriptum* à la suite de mon dernier Ouvrage, intitulé, LE DERNIER GÉMISSEMENT DE L'HUMANITÉ, adressé à la CONVENTION NATIONALE.

Parce que dans la liste des forfaits sans nombre

que l'on t'impute à de si justes titres, il en manque un seul dont tu ne te sois pas souillé ; tu triomphes avec l'épanouissement de l'innocence même qui ferait éclater sa pure joye, en repoussant un trait calomniateur qu'on chercherait à lui lancer ; tu infères delà en misérable logicien, que les accusations, qui te pressent de toutes parts, ne sont pas plus fondées ; tu te plains d'avoir été jetté pendant 19 jours dans les latrines (3) des cachots de Meaux ! eh ! ordure la plus infecte qui ait sali l'espèce humaine, n'était-ce pas là ton vrai séjour natal? Tu aurais dû y croupir, y mourir, augmenter le nombre des miasmes pestilentiels qui s'exhâlent de ces receptacles d'immondices. Il te sied bien de te plaindre de l'emplacement de ta réclusion, toi, malheureux, qui avais l'indignité d'appeller les touchantes victimes de la Providence, *tes toupies*, et qui les faisais mettre au secret pour des actes de vertu, dans de petits cachots où l'on faisait refroidir les morts (4)?

Tu as l'impudeur révoltante de nous parler de ta moralité! la moralité de Joseph Lebon ! Quant à moi [dis-tu pag. 6, n°. 1er.] » J'ai vu exécuter quelques contre-ré» volutionnaires à Arras, lorsque le hazard dirigeait mes » pas vers la place ».

Voilà un bien singulier hazard! Et, quelques lignes plus bas, tu ajoutes : » Ah! je ne me suis point appitoyé et je » n'ai point appitoyé les autres sur le sort des ennemis de la Patrie ». Éh ! misérable Antropophage ! est-ce-là le langage d'une créature humaine, d'un ex-ministre des autels ? Où sont ta religion, ton cœur, ton cœur, l'idée d'un

Dieu ? Un coupable même, fût-il aussi infecté que toi de forfaits, n'a-t-il pas des droits à la compassion ?

A propos de l'exécution de *Du Vieuxfort*, tu t'écries en le voyant, » dans un élan civique, dis-tu, dont tu » n'es point le maître, [ce sont tes propres expressions], » que les ennemis de la Patrie emportent en mourant le » désespoir de nos succès [5] ! Si l'indignation le permettait, on serait tenté de rire à l'aspect de *Lebon* contrefaisant le Romain, le Brutus : c'est le singe mal-adroit qui veut imiter l'homme.

Mais ce sont-là de légéres atteintes : il faut te cribler de blessures mortelles, et c'est ce que je vais essayer.

Ce n'est point ici l'inculpation de cette femme dont on prétendait que tu avais abusé. Au reste on avait bien saisi ton caractère, et ce trait assurément ne péchait nullement contre la vraisemblance. Ose combattre la verité armée de sa massue victorieuse : je t'investis de tout son ascendant.

Pourquoi as-tu surpris à la religion de la Convention le décret qui passe à l'ordre du jour, sur le fait de l'ex-abbé *Davisard*, et lui fais-tu dire que l'émigration est *constante*, *prouvée*, tandis que le contraire existe, et armé de cette espèce de dol, reviens-tu sur-le-champ égorger ce citoyen, à Arras, sous le prétexte de *l'émigration* [a] ?

Pourquoi, et que signifie cette activité sanguinaire, d'envoyer à la mort le malheureux Rubrecq, négociant

(a) *Vide* les pièces de la procédure, à Arras.

à Lille, qui te demande un jour ou deux pour compléter sa justification, et cela sur le fondement que le tribunal resterait INACTIF [*b*] ?

Pourquoi n'as-tu point répondu dans le temps, 18 messidor an 2e., à la première Censure républicaine ?

Pourquoi être resté confondu, anéanti à la séance du 14 Thermidor dernier, jour de ton arrestation, lorsque plusieurs de tes collègues t'ont dit, que tu étais *un monstre qui suais le crime*, sur ce que tu avais dit, *que tu avais sué sang et eau* [*c*] ?

Pourquoi avoir osé nier le fait que t'a si justement reproché ton collègue Poultier, d'avoir fait incarcérer un courrier porteur des ordres du comité de salut public, qui rendaient son maître à la liberté, tandis que ce fait est arrivé au citoyen *l'Éveillé* (6), personne de confiance du citoyen Desandrouin de Boulogne [*d*] ?

Pourquoi es-tu venu avec une effronterie scandaleuse en imposer à la Convention, ce même jour, en disant, qu'arrivé le onze Thermidor à Arras, apprenant le supplice de Robespierre, tu avais assemblé le peuple et le district pour se réunir à la convention, tandis que tout Arras a déposé du contraire le 21 Thermidor suivant, au procès-verbal produit à la séance du 24 du même mois [*e*] ?

(*b*) *Vide* page 7, du DERNIER GÉMISSEMENT DE L'HUMANITÉ.

(*c*) *V.* page 269, du n°. 681, du journal des débats et des décrets.

(*d*) *V.* ibidem.

(*e*) *V.* page 269 du n.° 681 du Journal des débats et des décrets.

Pourquoi n'avoir pas répondu à tous les faits que je n'ai offerts qu'en partie, et que j'ai eu le courage avec mon collègue de publier dans les fers, le 15 Thermidor dans les *Angoisses de la mort* ou *Idées des horreurs des prisons d'Arras ?* Tu ne saurais objecter que ces écrits t'étaient inconnus : Paris, toute la France en étaient inondés par quatre contrefaçons, indépendamment de nos deux éditions [*f*].

Pourquoi avoir laissé sans replique cette foule d'adresses qu'Arras, Cambray, St. Omer, Boulogne et tant d'autres Communes des département du Nord et du Pas-de-Calais ont depuis onze mois consécutifs envoyées à la Convention, pour demander à haute voix ton jugement ?

Pourquoi de même avoir gardé un silence si discret sur toutes les abominations que j'ai exposées dans la *Suite aux Angoisses de la mort,* intitulées, *Atrocités exercées envers le sexe*, dans le gouffre dit maison d'arret de la Providence, publiées en Nivôse dernier [*g*] ?

Pourquoi t'être tû également sur les faits qui te sont si vivement reprochés dans le rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre, par Courtois, à la séance du 16 Nivôse (*h*) ?

Pourquoi, et que signifient ces grands accès de joie barbare que tu as laissé éclater dans le cours des journées

(*f*) *Vide* la deuxième édition.

(*g*) *V.* les atrocités.

(*h*) *V.* page 65 à 69 du rapport.

des 10, 11 et 13 Germinal et de la nuit suivante, consignés dans les nouvelles données à la Convention par le télégraphe, sur l'intérieur de la maison d'arrêt de la Bourbe où tu étais alors [*i*]?

Qu'as-tu voulu faire entendre par ces mots, dans ta lettre à Robespierre, du 28 Août an 3ᵉ., sous la cote N°. 82 des pièces justificatives en disant : « Nous nous » remuons ici comme des diables... LA F.... ASSEMBLÉE » NATIONALE ACTUELLE NOUS TAILLE UN OUVRAGE » IMMENSE ET PÉRILLEUX... » [*j*]?

Pourquoi cette atrocité infernale de faire enlever et charger de fers, à minuit, le 6 messidor an 2ᵉ., sous mes yeux, dans le grenier voisin de celui où tu m'avais plongé, Jean-François Payen, cet honnête cultivateur, dont l'ordre portait de te l'amener à 8 heures du matin à Cambray (distant de 6 lieues d'Arras), que tu as immolé à ta rage sanguinaire, le même jour, une heure ou deux avant ton premier rappel à Paris, uniquement par esprit de vengeance, parce que ce brave citoyen n'avait pas voulu se lier avec toi, ni aller à ta messe, lorsque tu étais curé à Neuville (*k*) ?

Pourquoi cette demande astucieuse de Meaux à la Convention nationale, le 27 Floréal dernier, pour être entendu par la commission des 21, lorsque tu étais et que tu es dans l'impossibilité d'opposer le moindre moyen légi-

(*i*) *Vide* le n°. 101, de l'orateur du peuple.

(*j*) *V.* page 272 à 279 des pièces justificatives, à la suite du rapport de Courtois.

(*k*) *V.* page 46 des ANGOISSES.

ime de défense à la masse énorme de crimes qui t'écrase? Je te porte le défi le plus formel, de détruire aucun de ceux que la Commission a sommairiés dans son rapport du premier de ce mois, et de dénier le moindre des faits énoncés dans ma derniere production, intitulée, LE DERNIER GÉMISSEMENT DE L'HUMANITÉ.

En vain diras-tu que tu avais des ordres : des ordres, et que sont des ordres qui prescrivent la scélératesse? Collot, Barrère, Billaud, Fouquier-Tinville, dans leur ivresse de crimes ont eu l'infamie de s'appuyer de pareils argumens : la justice ne les a-t-elle pas refutés par le fer? C'est toi qui as transgressé toutes les loix divines et humaines ; c'est toi qui as cédé à ton impulsion barbare, en autorisant le brigandage, en égorgeant des hommes, tes concitoyens ; que m'importent à moi des ordres ! il me suffit de prouver que tu as outragé la justice, l'ordre social, l'humanité, l'humanité qui elle-même met la main à la hache vengeresse pour l'apposantir sur ta tête coupable. En vain viendras-tu encore faire parade de l'infernal talisman de certains mots, *tels qu'en révolutions il ne faut pas faire de pas rétrogrades : faire le procès à la révolution*, etc., etc. Trop long-temps notre malheureuse patrie a été la dupe de ce charlatanisme *patriotique*, ou *sans-culotisme* (7). Les honnêtes gens ne sont soulevés que contre ces misérables qui ont souillé la révolution, en pillant, volant, opprimant, égorgeant, et tu es à leur tête : ce rôle au reste convenait au digne bourreau de Robespierre. Quant aux citoyens égarés qu'ils se convertissent! La miséricorde leur tend les bras, mais pour toi,

tous les cris unanimement demandent que ton échaffaud se dresse, et cela au-plutôt.

Qu'on ne croie point que j'ai exposé ici toute la galerie des justes accusations dont tu es couvert; j'ai choisi dans le nombre, celles qui m'ont paru les plus faites pour fixer l'attention de quiconque chercherait à se former une idée d'un *lépreux de forfaits* ; juge quel monstre tu dois être à tous les yeux! n'es-tu pas mille fois plus coupable, plus horrible que ce *Carrier* d'effrayante mémoire, pour t'être fait nommer bourreau du séjour qui t'a vu naître et t'en proclamer le génie destructeur, lorsque tu savais que ta patrie ne renfermait que de paisibles et d'honnêtes citoyens, sur lesquels tu as épuisé des tortures infernales, dont ils se ressentiront long-temps, au mépris de leurs sacrifices et des actes multipliés de civisme (8). Représente-toi la stupeur incroyable où tu les a plongés, scélérat, puisqu'ils n'osent élever la voix, et qu'ils ne s'apperçoivent point encore du retour de la justice et de l'humanité, depuis le 9 Thermidor!

Enfin, cette heure si attendue, si désirée de tous les honnêtes gens, l'heure de ta mort sonne! point de grace, point de retardement, marche au supplice, à travers la foule des ombres de tant de victimes que tu as immolées à ta barbarie! vois-les sélever successivement de la terre, vois-les t'entourer : elles font retentir à ton oreille leurs longs gémissemens. Mânes infortunés, dont j'ai partagé les malheurs, j'ai respecté la confiance que plusieurs de vous ont eue en moi ; je vous tiens la parole que je vous avais donnée, de plaider un jour ou l'autre votre cause, si j'échappais à la lave destructrice qui nous entraînait

tous ! J'aurais desiré mieux faire, mais j'ai été *lâchement* abandonné à l'insuffisance de mes faibles lumières. Vous allez être vangés : votre bourreau va recevoir le prix de ses atrocités ; puisse-t-il ouvrir son ame *encroutée du crime*, à l'aiguillon déchirant du remord ! scélérat, quelqu'ardente que doive être la vengeance qui te poursuit, elle fera elle-même des vœux, pour qu'un repentir salutaire entre dans ton âme, à ton dernier moment ! tu vas la reconnaître, cette Justice éternelle prête à prononcer ton arrêt : tremble ! les châtiments que celle-là inflige, n'auront jamais de fin.

Citoyens d'Arras et de Cambrai, je crois avoir fait éclater des preuves non équivoques, de ma franchise et de mon courage; le jour même de la sortie de mes fers (*), l'impudence et la scélératesse ont tenté d'abattre ce courage inaltérable, en me suscitant ainsi qu' à mon collègue une demande en réparation d'honneur, pour n'avoir laissé percer qu'à demi la vérité dans les *Angoisses de la mort* (9). A peine cette affaire terminée à notre avantage, je me suis élancé, si je puis parler ainsi, pour embrasser votre défense ; en effet, n'est-ce pas votre cause que j'ai plaidée, la cause de l'humanité et de la justice ? Il y a près d'un an que je m'appuie de toutes les forces que la nature m'a données, pour combattre à mort l'Exterminateur de vos contrées ; j'ai même cherché à le terrasser : du fond de mon cachot, je lui ai lancé des traits qui l'ont atteint. Eh! Français! la postérité le croira-t-elle qu'il n'y a que moi, moi seul qui aie secoué le flambeau vengeur sur le *scélérat* ? aucun de vous ne s'est montré, n'a exposé sa vie, n'a offert de s'immoler,

(*) 23 Fructidor, an 2e.

s'il le fallait, à l'époque de cette douloureuse et déchirante séparation de la maison d'arrêt de l'Abbatiale (10) quand nos braves frères d'armes étaient disposés à vous seconder, tant ils étaient révoltés de ce spectacle de barbarie, l'ouvrage des satellites de Lebon ! vos amies, vos parentes, vos épouses, vos enfans vous tendaient leurs mains suppliantes, intercédaient votre appui, et vous êtes restés froids, immobiles, insensibles! Ce sexe si aimable, si intéressant, qui devait être une partie de votre existence, vous l'avez abandonné lâchement sans pitié, aux souffrances, au glaive des bourreaux! elles ont été précipitées dans la tombe, ces victimes si faites pour attendrir, en accusant votre pussillanimité, votre coupable insouciance ! entendez leurs accens plaintifs : ils s'élèvent jusqu'au ciel... Mais c'est trop attacher vos regards sur une image qui doit déchirer vos âmes ; il vous reste encore un moyen de consoler dans le sein de la mort, ces Ombres gémissantes : empressez-vous de les venger; ne laissez pas respirer parmi vous ces vils instrumens du crime ; ce n'est pas que je veuille confondre ce faible troupeau qu'on est parvenu à égarer, avec les auteurs volontaires de tant de forfaits : c'est sur la tête de ceux-ci que j'appelle hautement toute l'inflexibilité de la justice. Voilà les coupables qu'il faut presser les ministres éclairés des lois de retrancher de votre société! voilà le cri que vous devez porter unanimement au sein même de cette sage et bienfaisante législation, qui réunit tous ses travaux, tous ses efforts pour nous préparer des jours heureux. Du pied de l'échaffaud, que va rougir le sang d'un criminel si justement puni, voyez s'élever un Génie vainqueur de la tyrannie

et de l'anarchie, qui déploiera ses aîles protectrices sur vos malheureuses Contrées, qui les ranimera, y fera rentrer la paix, le bonheur, les vertus sans lesquelles nul ordre ne peut subsister. Citoyens! profitez de ces épreuves si cruelles et qui font tort, j'ose l'avouer, à votre réputation; répétons avec le président de la CONVENTION NATIONALE, à la séance du 16 Ventôse dernier, lors de sa réponse aux infortunés Lyonnais [11]: » une funeste expérience nous a prouvé » que 25 millions d'hommes pouvaient être opprimés, au » nom même de la liberté, par quelques scélérats ambi- » tieux, mais la même régénération ne retombe pas deux » fois sous le même joug affreux de terreur ; et l'attitude » imposante de tous les citoyens, rassure les amis de la » liberté contre les tentatives criminelles des sectateurs du » système de destruction. « Promettez-vous de ne pas languir dans cette stupeur qui sans-doute vous a causé des torts inconcevables; en un mot, rejettez de votre sein les complices, les partisans du monstre qui s'est abreuvé de vos larmes et de votre sang ; acceptez la main de la vérité, de la vérité cette digne et courageuse fille du temps qui s'offre à vous conduire, à vous tracer elle-même la carrière où désormais vous devez marcher ; dociles sur-tout à l'ascendant de la volonté générale, redites-vous sans cesse : paix et prospérité aux citoyens vertueux! proscription éternelle aux terroristes, aux méchants, aux scélérats enfin qui rappelleraient ce monstre noirci de tous les crimes et qu'une juste vengeance va traîner à l'échaffaud! Oser en douter serait le renversement total du retour de la justice, consacré par les sages principes de la révolution du 9 Thermidor, qui ont détruit et anéanti pour

jamais cette espèce de monstrueux système qui fit ruisseler le sang, qui décerna les honneurs du PANTHÉON aux Marats, etc., qui semblait les promettre aux Robespierre, aux Carrier et à leurs infâmes imitateurs. BRIGANDS, ARTISANS DU MEURTRE, DE LA DÉVASTATION, que l'on peut comparer à la peste homicide, rappellez-vous ce que vous a dit, en dernier lieu, un écrivain estimable, au nom du peuple français, (*Tronson-Duccudray*), dans le temple de Thémis.

» Si jamais une crise révolutionnaire ramene parmi vous » d'homicides espérances, si de la fange où vous êtes, » vous osiez tenter de sortir pour resaisir vos poignards; » ne croyez plus à la stupeur qui nous a enchainés; pour » cette fois l'indignation de la vertu vaincra l'audace du » crime; notre vengeance sera terrible et elle sera infa- » tigable ».

» Nous vous poursuivrons partout, horde impie! Dans » nos champs, dans nos bois, sur nos montagnes, dans « les retraites les plus inaccessibles, vous n'aurez d'asile » nulle part. Nous vous pousserons devant nous comme un » troupeau de bêtes féroces jusqu'aux rivages de la mer, « vers ces flots indignés, qui redemandent leurs véritables « victimes; j'en jure par vous, mânes chéris de nos » pères, de nos enfans, de nos femmes! Le tocsin de la » vengeance sonnera encore long-temps sur eux après » leur destruction entière; il suffira que le voyageur » trompé vienne dire au hameau voisin, *j'en ai encore* » *rencontré un.*

» Et qu'ils ne croyent pas trouver alors des protecteurs » parmi ceux de nos concitoyens, dont ils ont égaré la » bonne foi !

» Vous les connoissez enfin, ô les plus chéris, les plus » estimables de nos frères ! Voyez les maux qu'ils nous » ont faits ; voyez nos plaies encore saignantes ; voyez » celles de la patrie ; voyez si les enfans dénaturés qui se » sont armés contre elles, l'ont déchiré avec une rage » plus impitoyable. »

Généreux Cambrésiens ! si, contre toute attente, les citoyens d'Arras persévéraient dans leur apathie, leur égoisme, en restant indifférens aux principes que je viens de tracer, n'imitez pas leur funeste exemple ! qu'une audace salutaire vous anime et fasse pâlir le crime ! songez toujours à l'honorable distinction que les personnes instruites feront entre vous et eux ; Arras a eu le malheur d'enfanter les plus grands scélérats qui ont désolé notre patrie ; au lieu que Cambrai aura toujours à s'énorgueillir d'avoir donné le jour à un Prélat, ce digne Français, ce tendre ami de l'humanité, l'objet immortel de la vénération des siécles : je le nomme, FÉNÉLON.

POIRIER.

Auteur de la Gravure des FORMES ACERBES, *Citoyen de Dunkerque, maison du Père de Famille, rue Coquéron, à Paris.*

Paris, 20 Messidor, an 3ᵉ.

NOTES.

(1) Je suis un des 14 infortunés livrés à la barbarie de Lebon, que ce tigre rugissant fit extraire, un après-diner, de son repaire dit *des Orphelines*. Une garde nombreuse nous escortait, investis de tous les dignes soudoyés de notre bourreau, et abandonnés à leurs huées outrageantes qui nous envoyaient à la guillotine, devant laquelle on ne manqua point de nous faire passer, et même pour combler la mesure de férocité, de nous arrêter : on voulait nous pénétrer de ce spectacle consolateur : c'était l'amusement de nos assassins. Enfin on nous fait paraître au club, lequel club ressemblait à la caverne de *Montésinos*, c'est-à-dire à un antre de voleurs, d'égorgeurs ; il faut cependant en excepter un petit nombre d'honnêtes gens qu'on avait contraint de s'associer à cette horde, et qui n'y avaient cédé que pour se soustraire à la persécution. Joseph Lebon, si bien nommé, avait l'air et le costume du chef de ces brigands ; il était décolleté : c'était précisément la figure d'un canibale qui boit déjà des yeux le sang qu'il va répandre ; il tourmentait sa contenance féroce, criant, agitant sans cesse sa sonnete, comme si c'eût été le tocsin du crime ; cherchant à se faire admirer de la *vile canaille* qui composait son effrayant conciliabule : on eût dit que c'était Satan entouré de ses démons ; en effet, misérable, à qui mieux comparer tes satellites ex-capuçins, ex-char-

treux, ex-oratoriens, ex-génovéfins, etc, etc., sur-tout bien éloignés d'être des hommes, qui t'applaudissaient, te couvraient d'acclamations? On me fit monter sur le fauteuil redoutable : j'y succédai à cet honnête athée qui, à ta demande s'il croyait en Dieu, parut te donner une réponse de Spartiate, s'empressant, en ta présence, de brûler à la chandelle ses lettres de prêtrise, comme Mutius-Scœvola, devant Porsenna, plongea sa main dans un brasier ardent : tu recompensas ce digne ministre des autels de son noble enthousiasme, en lui rendant la liberté. Pour moi, après l'interrogatoire que je subis sur mes nom, prénom, qualité, domicile, district et département, j'entendis sortir de ta bouche cette riche expression qui t'était familière : *Vas-t-en aux Baudets*. Je fus reconduit aux *Orphelines*, pénétré de la scène scandaleuse où j'avais joué le rôle de patient; je rejoignis mes compagnons d'infortune; j'eus de la peine à leur rendre le tableau d'horreur qui me poursuivait. Ose, scélérat, me dénier ces détails : il n'en est pas un que je ne sois prêt à sceller de mon sang.

(2) Elle se trouve à Paris et dans les départemens, chez les Libraires annoncés.

(3) *Vide* page 10, du quatrième n°. de sa défense.

(4) *Vide* la note 13e. des angoisses, page 31 de la 2e. édition; et la déposition de la Cne. Chalain, page 57 des Atrocités.

(5) *Vide* page 7 du 1er. n°. de la défense de Lebon.

(6) Voici le fait :

L'arrestation du C. Désandrouin, les scellés apposés chez lui, avaient interrompu le service d'une verrerie et l'exploitation d'une mine de charbon de terre. Le Boulonnois et le Calaisis se trouvaient privés du chauffage d'usage et les forgerons de la houille nécessaire à leurs travaux. Ces considérations d'intérêt général n'auraient pas existé, que les vertus recommandables du C. Désandrouin auraient déterminé de justes réclamations en sa faveur. Par une espèce de miracle dans un temps, où tout ce qui était raisonnable, paraissait un délire fanatique ; il émane un arrêté favorable à la liberté tant désirée du citoyen Désandrouin : il est adressé au district de Boulogne ; il faut, pour son exécution, qu'il soit visé par le représentant du peuple en mission. Un domestique du C. Désandrouin est chargé pour plus grande diligence de se rendre à Arras, à l'effet d'avoir le visa et par suite la liberté de son maître. Dans la route, les affections de son cœur sur la liberté prochaine de son maître sont bientôt troublées par la réflexion. Des pressentimens lui font redouter l'espèce de sauve-garde, qu'il y a à être porteur et à remettre un arrêté du comité de Salut public, à Joseph Lebon. Ce domestique rencontre à Arras le C. Brunet, né dans la même commune que le C. Désandrouin et l'ami de celui-ci. Brunet, patriote éclairé et estimable, naturellement obligeant et brave, s'estime trop heureux de pouvoir suppléer le domestique ; aussi-tôt arrivé à Arras et c'était le matin, il se rend chez Lebon qui était sorti, il y retourne jusqu'à trois fois et sans succès, en voici la raison.

Le soi-disant tribunal révolutionnaire avait fait appeller un grand nombre de prétendus prévenus ; les appeller, c'était l'équivalent d'un arrêt de mort et d'un égorgement prompt, de semblables scènes méritaient la surveillance et l'attention de notre affamé Joseph. C'est au milieu des flots de sang, qui baignait la rue dite ci-devant Saint-Aubert, que Brunet apperçoit Lebon, qu'il l'aborde et qu'il lui remet l'arrêté du comité, qui ordonnoit la mise en liberté de Désandrouin. Lebon l'a à peine parcouru, qu'il devient furieux, écumant de rage, il prétend que c'est une surprise faite au comité, que Désandrouin est un conspirateur, il ajoute qu'il n'obéira pas à cet ordre, qu'il n'y a qu'un scélérat de la trempe de Désandrouin qui ait pu s'en charger, qu'il ne tient à rien, qu'il ne le fasse arrêter, qu'il ait à disparaître de ses yeux. En même-temps que Lebon vociferait ainsi, il chiffonait dans ses mains l'arrêté en question de manière à persuader qu'il le déchirait et le réduisit en lambeaux. Brunet se retire confus et révolté d'une semblable réception. Arrivé à son auberge, le petit St. Pol, qui était à peu de distance, il s'apperçoit que Lebon s'était retourné pour voir où il allait. A peine est-il entré, qu'il est mandé pour se rendre chez Lebon, il obéit il lit sur la porte cette inscription infâme : *quiconque osera solliciter la liberté d'un détenu, subira le même sort.* Il voit enfin Lebon décolleté, allant de long en large, et toujours s'espadronnant avec son grand sabre, qui lui renouvelle ses soupçons, par cela seul qu'il était porteur de l'arrêté en question, il lui fait vider ses poches et l'envoie en arrestation à l'Hôtel-Dieu, où j'étais. Brunet,

ayant fait connaître que c'était par hazard qu'il s'était chargé de cet arrêté, dont un domestique de Désandrouin était porteur : Lebon voulut savoir où était ce domestique, qui, quelques instants après, fut lui-même mis en arrestation aussi à l'Hôtel-dieu. L'un et l'autre y restèrent environ 3 mois, et l'arrêté souscrit par Lebon pour la liberté du C. Brunet porte, *que c'est comme ayant été pris pour un autre, et par erreur qu'il a été mis en état d'arrestation.*

(7) Oui, digne du vrai *sans culotisme*, je me plais à croire aussi, qu'aujourd'hui nous pouvons sans indécence, remettre nos culottes et que ceux qui n'en avaient pas s'en sont pourvus ; conséquemment, j'espère que les jours complémentaires de notre année, n'étant plus décorés d'un titre trop *anti-fastueux* ; tout homme qui a le sens commun, renoncera à une dénomination dont ma pauvre tête n'a jamais conçu l'honneur qu'on y attachait. Amis ! croyez-moi, à l'exemple de FAURE dans son COUP-D'OEIL POLITIQUE SUR LA FRANCE, envoyons ce calendrier, à son auteur (Romme), au tartare. Il est grandement temps que nous devenions raisonnables....

(8) Sous la régence de ce monstre à Arras, il a été égorgé au-delà de 400 personnes en 4 mois ; à Cambrai, en 6 semaines, plus de 150 citoyens morts dans les prisons, et en ville, de frayeur, et des suites de leur arrestation ; les repaires ont regorgé de plus de 10 mille victimes dans les deux départemens ; en un mot, plus de 50 mille familles, y sont pillées, volées et ruinées, etc., etc. Quel

tableau ! Administrateurs, juges et autres fonctionnaires publics créés par Lebon et qui avez secondé cet horrible monstre, de quels remords dévorans, vos âmes ne doivent-elles pas être dévorées !....

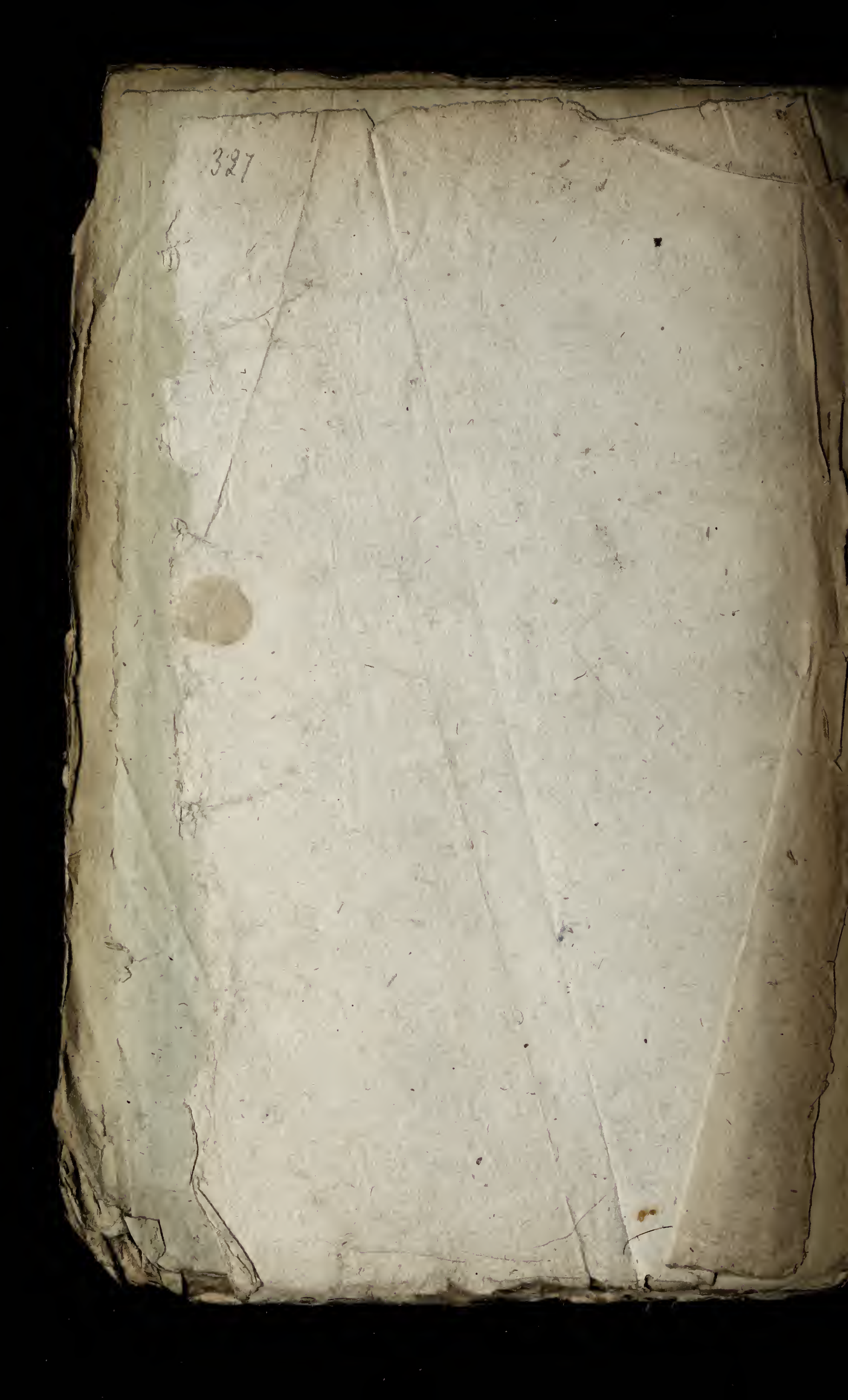
(9) *Vide* la procédure et l'enquête contre Cavrois, Md. entre les deux places, à Arras, demandeur devant le Juge de paix, Triboulet, le 24 Fructidor, an 2e., jour de ma délivrance.

(10) *Vide* page 18 à 22 des *Angoisses*, 2e. édition.

(11) *Vide* page 234 du no. 894, du journal des débats et des décrets.

N O T A.

PENDANT que nous imprimons ; dans la séance extraordinaire du soir, 22 Messidor, qui s'est prolongée jusqu'à deux heures du matin, d'après l'appel nominal, la CONVENTION NATIONALE a décrété *Joseph Lebon* d'accusation.


327